

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 25 JANVIER 2024**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le jeudi 25 janvier 2024 à compter de 19 h.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Banville et Tracy Sim formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier

Sont aussi présentes : Mme Isabelle Dion, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #24-01-17

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée extraordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #24-01-18
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide à la voirie locale : volet projet particulier d'amélioration
 - 3.1 Résolution d'acceptation du projet
 - 3.2 Résolution d'attestation de réalisation des travaux
4. Achat d'une remorque pour la dégeleuse
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION

3.1 Résolution d'acceptation du projet

RÉSOLUTION #24-01-19

- Dossier : JEZ72464-9048(1)-20230519-006
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 24-01-19

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale au volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a reçu une lettre signée du ministre lui accordant la somme de 30 000\$ dans le cadre du projet ci-haut mentionné ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la présente aide financière et s'engage à réaliser les travaux visés par la demande.

3.2 Résolution d'attestation de réalisation des travaux

RÉSOLUTION #24-01-20

- Dossier : JEZ72464-9048(1)-20230519-006
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 24-01-20

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale au volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve les dépenses d'un montant de 86 184.00\$ plus les taxes applicables relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

4. ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LA DÉGELEUSE

RÉSOLUTION #24-01-21

ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE POUR LA DÉGELEUSE

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer acquiert une remorque fermée neuve chez Remorque en direct de Victoriaville au cout de 9 028.00 \$ plus les taxes applicables.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #24-01-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 19 h 15.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Isabelle Dion,
Directrice générale et Greffière-trésorière par intérim